

Enseignement post-gradué

OBJET

Le Service des Maladies Infectieuses est reconnu comme centre de formation A en maladies infectieuses pour la FMH. La formation doit permettre au candidat d'acquérir les connaissances spéciales, les outils conceptuels et méthodologiques, l'expérience clinique pratique et les compétences intellectuelles et éthiques nécessaires pour exercer une activité de responsable dans le domaine de l'infectiologie.

De plus, le Service fait partie du Département de Médecine de l'Institution et, à ce titre, accueille aussi les médecins en formation pour divers autres titres FMH. Ce stage doit leur permettre d'approfondir leurs connaissances générales en maladies infectieuses, de manière à pouvoir prendre en charge des pathologies courantes et se familiariser avec les concepts et méthodes propres à la discipline.

Le Service des Maladies Infectieuses dispose de 9 places d'assistants (équivalent plein temps).

Un poste au minimum est réservé pour une formation en infectiologie .

La formation comporte des rotations planifiées dans les différentes unités du Service :

- Unité d'hospitalisation, Isolements de Médecine
- Unité de consultation ambulatoire en infectiologie
- Unité de consultation hospitalière en infectiologie
- Division de Transplantation (CTO)

En outre, un tournus à la Service de Médecine Préventive Hospitalière, à l'Institut de Microbiologie et dans un des laboratoires de recherche du Service ou dirigé par l'un des médecin-cadres académiques exerçant à temps partiel à la MIN peut être prévu.

La formation comporte divers volets : compagnonnage, colloques du Service et/ou interdisciplinaires, journal club, formations extérieures, congrès.

RESPONSABILITES

La formation en infectiologie est sous la responsabilité du Médecin chef de Service qui est porteur du titre de spécialiste en infectiologie et est en charge de l'enseignement et de projets de recherche dans ce domaine.

Il partage cette responsabilité avec les médecins cadres respectifs des Unités cliniques et de Laboratoires dans lesquels des tournus peuvent être prévus, auxquels s'ajoute encore l'ensemble des médecins cadres travaillant à plein temps ou à temps partiel dans le Service.

Au total, le Service comprend 5 postes de médecins cadres à plein temps et 8 postes de médecins cadres à temps partiel (mais à plein temps dans l'Institution et rattachés principalement à un autre Institut/Service/Division).

Tous ces médecins sont porteurs d'un titre FMH d'infectiologie et d'un titre FMH de médecine interne.

Au 01.08.2007, ces médecins sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| ➤ Pr Calandra T | ➤ PD Dr Marchetti O |
| ➤ Pr Bille J | ➤ Pr Meylan P |
| ➤ Dr Cavassini M | ➤ Pr Moreillon P |
| ➤ Dr Chapuis-Taillard C | ➤ Pr Telenti A |
| ➤ Dr Erard V | ➤ Dr. B. Vaudaux (FMH pédiatrie) |
| ➤ Pr Francioli P | ➤ Pr G Zanetti |
| ➤ PD Dr G. Greub | |

DOCUMENTS ET TEXTES DE REFERENCE

Loi sur le personnel, (LPers),

Convention fixant les conditions de travail et de formation des médecins assistants et chef de clinique dans les hôpitaux public du canton de Vaud http://hcom.hospvd.ch:8003/intranet-docs/oph/dap/regl_convention_medecins.pdf

Programme de formation post-graduée du 1^{er} janvier 1999 « Spécialiste en infectiologie », http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/import_fmh/awf/fortbildung/fb_programme/infektiologie_f.pdf

Réglementation pour la formation post-graduée, 21 juin 2000,

http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/import_fmh/awf/weiterbildung/grundlagen/wbo_mai_2005_f.pdf

Formulaires d'évaluation du médecin assistant :

Evaluation institutionnelle : http://hcom.hospvd.ch:8001/chuv/ugc/med/dmid/public/transfert/dmid_assist_eval.pdf

Protocoles d'évaluations FMH :

http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/awf/weiterbildung/certificats_evaluation/facharzttitel/infektiologie.htm

Formulaire d'évaluation du poste de la part de l'assistant

http://hcom.hospvd.ch:8001/chuv/ugc/med/dmid/public/transfert/dmid_poste_eval.pdf
http://hcom.hospvd.ch:8001/chuv/ugc/med/dmid/public/transfert/dmid_poste_eval.pdf

DOCUMENTS ASSOCIES

Cahier des charges médecin assistant en formation d'infectiologie [MIN:03:CC:00002](#)

Check-list pour l'arrivée d'un collaborateur [MIN:02:CL:00001](#)

Check-list d'introduction au travail des médecins assistant MIN [MIN:02:CL:00003](#)

Organisation tournus MIN-PMU [MIN-02-OS-00003](#)

Consultation de suivi pour patients au retour de voyage [MIN-03-PRO-00010](#)

Catalogue de stage en Hygiène hospitalière [MIN-03-LI-00002](#)

Catalogue de stage en microbiologie [MIN-03-LI-00001](#)

Organisation de la consultation de MIN-IMU-TID pour les transplantations d'organes solides [MIN-03-OS-00003](#)

Concept de formation en Maladies Infectieuses à l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV) [MIN-03-OS-00004](#)

Tâches du médecin assistant à l'ICHV [MIN-02-LI-00007](#)

EXIGENCES FMH POUR LE SPECIALISTE EN INFECTIOLOGIE

Durée et structure de la formation post-graduée

La formation post-graduée dure 6 ans et se répartit de la manière suivante:

- 3 ans en médecine interne ou pédiatrie (formation non spécifique)
 - Deux ans doivent être accomplis dans des établissements de formation de la catégorie A, reconnus pour la médecine interne.
 - Deux ans doivent être accomplis auprès d'établissements de formation de la catégorie A, reconnus pour la pédiatrie.
- 3 ans en infectiologie (formation spécifique)
 - Au moins 2 ans de la formation post-graduée spécifique doivent être accomplis dans des établissements de formation de la catégorie A.
 - Au moins 18 mois doivent être attestés en infectiologie clinique.
 - Sur demande préalable adressée à la Commission des titres (CT), un stage de 18 mois au plus peut être validé en infectiologie expérimentale.
 - Sur demande préalable, un stage d'au maximum 18 mois dans un institut ou un laboratoire à l'étranger peut être validé. Il faut toutefois pour cela que la demande soit liée à un projet de recherche établi antérieurement ou qu'il soit garanti que le stage est entièrement consacré à l'infectiologie clinique, à la microbiologie ou à l'hygiène hospitalière.

Dispositions complémentaires

- Publication dans une revue médicale d'au moins deux travaux scientifiques dans le domaine de l'infectiologie, dont au moins un dans un journal « peer reviewed ».

PRE- REQUIS POUR L'ENGAGEMENT DANS LE SERVICE

- Diplôme fédéral de médecin ou équivalent
- Formation en médecine interne/pédiatrie (en principe de 3 ans, dont 2 au moins en milieu hospitalier et comprenant un stage aux urgences et aux soins intensifs).

Les pré-requis sont à mettre en parallèle avec les exigences pour le titre de spécialiste FMH en infectiologie.

DEROULEMENT

I. Introduction sur le lieu de formation

Lors de la l'arrivée des assistants, une introduction d'une journée est prévue, selon une liste de personnes et sujets établie.

En outre, un cahier des charges et un plan de formation leur est remis.

II. Prise en charge

Le médecin assistant en formation est pris en charge par le Médecin chef de Service ou un médecin cadre désigné par lui (tuteur). Celui-ci assume les tâches suivantes :

- Entretien initial / information / exigences
- Etablissement du contrat et du plan de formation (signé par le médecin assistant et visé par le Médecin chef de Service/tuteur)
- Définition d'objectifs à court, moyen et long terme
- Evaluation des progrès réalisés et des problèmes éventuels par une rencontre au minimum 1x 6 mois.

III. Définition des objectifs

La définition des objectifs pour une période donnée se base sur :

- Formation déjà acquise
- But professionnel visé
- Besoins du Service

Les objectifs généraux sont fixés au début de l'engagement entre l'assistant et le Médecin chef de Service/tuteur. Les objectifs plus spécifiques à chaque tournus sont précisés au début de chaque période et leur atteinte est évaluée par le Médecin chef de Service/tuteur et le médecin assistant en formation. A cette occasion, l'organisation et les possibilités offertes par le secteur où a eu lieu la période de formation seront discutées.

Le Service a la responsabilité de mettre à disposition les moyens nécessaires en terme d'infrastructure, d'organisation et d'encadrement, de manière à faciliter le transfert et l'acquisition de connaissances.

Il est de la responsabilité du médecin assistant de prendre en charge sa formation, en particulier par la participation aux activités de formation offertes (obligatoires ou facultatives), par la lecture régulière d'un certain nombre de revues importantes pour le domaine et par l'établissement de son propre programme de lecture systématique des domaines examinés lors de l'examen de fin de formation.

Ainsi, l'atteinte des objectifs de formation repose sur l'engagement réciproque du Service et du médecin en formation.

IV. Organisation de la formation post-graduée

La formation post-graduée englobe

- Formation dans le Service des Maladies Infectieuses et, le cas échéant, dans les Institut/Service/Division où des tournus faisant intégralement partie du lieu de formation sont offerts (Institut de microbiologie et Unité d'hygiène hospitalière du Service de Médecine Préventive Hospitalière, Hôpital de Sion). Il s'agit d'une formation par compagnonnage dans le cadre des activités cliniques ou de laboratoire (Tableau 1)
- Formation structurée dans le cadre des colloques organisés par le Service et ailleurs (Tableau 2). L'organisation du Service/Unités doit permettre aux médecins-assistants d'assister aux colloques obligatoires.

- Formation offerte dans le Département de médecine ou d'autres départements pour des aspects infectiologiques (formation structurée).
- Modules de formation post-graduée comprenant plusieurs volets à choix, comme stipulé dans le Programme de formation continue de la Société suisse d'infectiologie (<http://www.sginf.ch/ssi-home/education/postgraduate.html>).
- En plus de la formation post-graduée intégrée dans la semaine de travail le Service offre au minimum 5 jours de formation continue/année, comprenant la participation obligatoire à une réunion annuelle en Suisse (en infectiologie, médecine interne ou pédiatrie).
- Dans certains cas, 3-5 jours supplémentaires peuvent s'ajouter au module de formation (p.ex. congrès nationaux ou internationaux). En général, ceci suppose la présentation d'un travail personnel. .
- Pour les médecins effectuant l'ensemble de leur formation d'infectiologie à Lausanne, en plus un encadrement pour la réalisation d'un travail personnel devant aboutir à la publication dans une revue médicale d'au moins deux travaux scientifiques dans le domaine de l'infectiologie, dont au moins un dans journal « peer reviewed » .

Tableau 1 : Tournus cliniques / recherche

Secteur	Domaine	Collectif	Durée
Consultations ambulatoires en infectiologie (jours ouvrables)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultations spécialisées ambulatoires (principalement domaine de l'infection par le VIH, mais aussi maladies infectieuses générales) ➤ Consultations ambulatoires pour prophylaxie post-expositionnelle (PEP) ➤ Suivi hospitalier de patients avec une infection par le VIH ➤ Consultations spécialisées par téléphone (domaine de l'infection par le VIH) 	<p>Environ 3500 consultations ambulatoires / an</p> <p>Environ 850 consultations/an</p>	Minimum 6 mois, équivalent plein temps
Consultations hospitalières en infectiologie (24h/24h)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultations infectiologiques de patients hospitalisés au CHUV ➤ Consultations téléphoniques depuis l'intérieur et l'extérieur du CHUV 	Environ 4000 consultations hospitalières / an	Minimum 6 mois, équivalent plein temps
Unité d'hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge des patients hospitalisés dans l'Unité des Isolements de Médecine, pour chimiothérapie lourde en interaction pluridisciplinaire avec le Service d'Hématologie, le Centre coordonné d'oncologie /et l'Unité de Médecine Transfusionnelle (UMT) ➤ Prise en charge des patients hospitalisés dans l'Unité des Isolements de Médecine pour infections transmissibles, notamment par aérosols. 	Environ 300 admissions /an, dont 200 en isolement « protecteur » et 30 en isolement « contagieux » et 70 ne nécessitant pas d'isolement	Minimum 6 mois, équivalent plein temps
Service de Médecine Préventive et Hygiène Hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôle et prévention des infections nosocomiales 		Selon possibilité 2-3 mois à 50%
Institut de Microbiologie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostic microbiologique 		Selon possibilité 2-3 mois à 50%
Transplantation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge de la prévention du diagnostic et du traitement des infections chez les patients bénéficiant d'une transplantation d'organe solide 		

Laboratoires de recherche clinique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Immunité innée et sepsis ➤ Pathogénèse microbienne ➤ Epidémiologie moléculaire ➤ Virologie (Infection VIH) ➤ Bactériologie et Mycologie ➤ Génétique des maladies infectieuses ➤ Monitoring des taux sanguins d'agents antimicrobiens ➤ Infections chez l'hôte immunocompromis 		
Policlinique médicale universitaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médecine des voyages ➤ Médecine tropicale 		6 mois à 20%

Tableau 2 : Formation post-graduée structurée

	Durée	Fréquence annuelle	obligatoire
Séminaires hebdomadaires (MIN, SMPH, IMUL)	1h	35	X
Colloques hebdomadaires de présentations cliniques du Service	2h	35	X
Journal club du Service	1h	35	X
Séminaire hebdomadaire sur l'infection VIH	1h	35	Min 1x/mois
Colloques d'hygiène hospitalière	1h	35	Min 1X/mois
½ journée de formation post-graduée et continue	3h	6	X
Colloque de discussion des cas avant consultations planifiées (1x/j) (Médecine 2)	1h	Environ 250	X (Médecine 2)
Colloque de Microbiologie (1x/jour)	30min	Environ 250	X (consult.hosp)
Etude personnelle pour la préparation de présentation de cas	4h	9	X
Colloque de formation post-graduée en maladies infectieuses organisé par le Département de Médecine	1h	4-5	X
Formation post-graduée en Médecine interne ou autres spécialités	1h	35	
Journées de formation post-graduée de la Société suisse d'infectiologie	1 jour	2	X
Journées de formation continue, assemblées annuelles ou congrès en Suisse	1 jour	3	X
Congrès nationaux ou internationaux avec présentation de résultats	1 jour	3	

V. Organisation et mesures visant à faciliter l'apprentissage

La semaine de travail est de 50h et comporte le travail clinique (y inclus les rapports, les consultations et les rapports administratifs) et au minimum 4h de formation structurée.

En cas d'activité à temps partiel, les heures de formation auxquelles le médecin assistant peut prétendre dans le cadre de son activité sont diminuées au prorata de son taux d'activité.

Chaque assistant en formation a accès aux journaux spécialisés (on-line ou sur papier) et livres (sur papier) disponibles auprès de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine (BdFM) ainsi qu'aux revues et livres à disposition dans le Service.

Tous les outils sont accédés par les postes d'ordinateur du Service ou ceux mis à disposition à la BdFM, à l'exception des revues imprimées qui sont à disposition à la BdFM

Le Service met également à disposition une liste des principaux sites internet d'intérêt.

VI. Evaluation

Le Service a pour objectif qu'existent en permanence des échanges ouverts entre médecins cadres et médecins assistants en formation, permettant à ces derniers de se situer par rapport à leur performance.

Un entretien d'évaluation structuré entre le Chef de clinique/adjoint et le médecin en formation a lieu tous les 6 mois sauf dans les cas suivants : a) le médecin assistant change de secteur en cours de semestre, b) suivi de l'évaluation précédente qui a relevé un problème ou une défaillance, c) apparition d'un problème important. Cet entretien est signé par les deux parties puis transmis au Médecin chef de Service.

Des entretiens d'évaluation structurés entre le Médecin chef de Service (ou un médecin cadre désigné par lui) et le médecin en formation d'infectiologie sont planifiés une fois par année. Ces entretiens font également partie du dossier du médecin en formation.

Pour s'assurer qu'il soit tenu compte de l'avis de tous les médecins cadres du Service, le cas de chaque médecin en formation est discuté régulièrement lors d'un « staff meeting » réunissant les médecins cadres du Service.

L'atteinte des objectifs est examinée. A cette occasion, l'organisation et la qualité de la formation offerte par le/les secteurs où a eu lieu le/les tournus sont aussi discutées.

En cas de prestations insuffisantes de la part du médecin en formation, de nouveaux objectifs sont fixés et les modalités du suivi sont décidées. En particulier, les problèmes seront documentés régulièrement, de manière à pouvoir objectiver au mieux les décisions qui seront prises à l'issue de la période probatoire. Les mesures à prendre en cas de persistance du problème seront définies.

En cas de divergence de vue, les 2 parties s'engagent contractuellement à recourir à un médiateur désigné par la FMH.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

La formation offerte a pour but de permettre au futur spécialiste en infectiologie de:

- Approfondir et d'élargir les connaissances et aptitudes acquises au cours de ses études
- Acquérir de l'expérience et de l'assurance en matière de diagnostic et de thérapeutique, en particulier dans la discipline choisie
- Développer son sens du respect et de l'éthique à l'égard de la vie humaine et du patient ainsi que de son entourage ;
- Apprendre à faire face de manière autonome à des situations d'urgence ;
- Connaître les dispositions à prendre dans le domaine de la prévention des troubles de la santé ;
- Apprendre, sur le plan économique, à faire un usage rationnel des moyens diagnostiques et thérapeutiques ;
- Se familiariser avec les règles déontologiques qui régissent la collaboration avec ses confrères en Suisse et à l'étranger, et avec les autorités compétentes en matière de santé publique ;
- Comprendre l'importance de se soumettre à une formation médicale continue pendant toute la durée de l'activité professionnelle médicale

I. Compétences et aptitudes générales

- Etre capable de prendre en charge de manière globale des patients présentant une pathologie infectieuse, c'est à dire en y intégrant l'ensemble du contexte (état physique et mental, situation familiale et sociale) ou de donner un avis compétent en tant que consultant qui tienne compte de ces aspects
- Avoir des connaissances et une expérience clinique approfondies en infectiologie, en particulier dans les domaines de l'épidémiologie, de la clinique, du diagnostic, du traitement et de la prévention.
- Avoir de bonnes connaissances en médecine générale, et en particulier en matière de diagnostic différentiel de médecine interne ou de pédiatrie
- Etre capable de travailler en interdisciplinarité et de communiquer avec des médecins d'autres domaines de spécialisation
- Etre déterminé à se former en permanence
- Avoir de grandes qualités de contact, avec les patients comme avec leurs proches
- Etre déterminé à perfectionner ses qualités pédagogiques et didactiques pour permettre la transmission des compétences dans le domaine de l'infectiologie

II. Compétences et aptitudes spécifiques requises

- Connaissances de base en infectiologie
- Connaissance de bases des méthodes de diagnostic dans le domaine de l'infectiologie (principe, sensibilité et spécificité, valeurs prédictives)
- Connaissance de substances antimicrobiennes importantes en clinique : activité, pharmacocinétique, pharmacodynamique, effets indésirables, problèmes de résistance et utilisation rationnelle dans la pratique clinique
- Connaissance des grands syndromes cliniques en infectiologie, ainsi que leurs diagnostics différentiels non-infectieux
- Connaissance des différents facteurs pathogènes infectieux, des maladies qu'ils provoquent et des traitements qu'ils nécessitent
- Connaissance des infections concernant des groupes de patients spécifiques

Le détail des exigences en matière de connaissances et aptitudes pour l'examen FMH de spécialité en infectiologie est disponible à l'adresse intrant suivante : <http://www.sginf.ch/ssi-home/education/examination.html>

BIBLIOGRAPHIE RECOMMANDEE POUR LA PREPARATION DE L'EXAMEN

- Cohen J. and Powderly Infectious Diseases. Mosby, London (latest edition)
- Gorbach SL, Bartlett JG, Glacklow NR. Infectious Diseases. W.B. Saunders, Philadelphia (latest edition)
- Long SS, Pickerin LK, Prober CG. Principals and Practice of pediatric infectious diseases. Churchill Livingstone, New York (latest edition)
- Mandell GL, Bennett JE, Dolin R. Principles and practice of infectious diseases. Churchill Livingstone, New York (latest edition)
- R.K. Root, F. Waldvogel, L. Corey, W.E. Stamm. Clinical Infectious Diseases. Oxford University Press (latest edition)

EVALUATON / MESURES DE SATISFACTION

La formation est évaluée de différentes manières :

- Examens et enquêtes de satisfaction organisées par la FMH
- Colloque bisannuel avec les médecins du Service en formation
- Questionnaire d'évaluation distribué lors des formations structurées offertes
- Enregistrement des réclamations et non-conformités



ETAT DE VAUD

Département de la santé et
de l'action sociale

Hospices cantonaux

CAHIER DES CHARGES

Etablissement : Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Unité de gestion : Département de Médecine

Unité de base : Service des Maladies Infectieuses (MIN)

Dénomination du poste : Médecin assistant en formation d'infectiologie No du poste selon décision d'organisation : _____

Titulaire : _____ Taux d'activité du poste en % : _____

1.	Dénomination du poste du supérieur direct :	CDC(A) de l'Unité
2.	Postes hiérarchiquement subordonnés :	Etudiants de médecine (cours bloc de 4ème année, stages à option de 5ème année)
3.	Mode de remplacement	
3.1	Le titulaire remplace :	Ses collègues attribué(e)s à l'Unité Les Médecins assistants des autres Unités selon besoin
3.2	Dans les domaines suivants :	Ensemble des activités liées à la fonction
3.3	Le titulaire est remplacé par :	Ses collègues attribué(e)s à l'Unité Les Médecins assistants des autres Unités selon besoin
3.4	Dans les domaines suivants :	Ensemble des activités liées à la fonction
4.	But général / raison d'être du poste :	<ul style="list-style-type: none">Assurer la prise en charge médicale des patientsParticiper aux activités cliniques, de recherche et d'enseignement du Service des Maladies Infectieuses
5.	Compétences, pouvoirs particuliers, délégations :	Tâches déléguées sur mandat du médecin responsable de l'Unité : <ul style="list-style-type: none">Personnel infirmier et para-médical: actes médicaux délégués (par prescription écrite dans le dossier infirmier)Secrétaire de desk : activités administratives déléguées (selon cahier des charges)Secrétaire médicale : rédaction, corrections et distribution de la correspondance médicale (lettres de sortie, certificats etc.) sur dictée
6.	Exigences requises, en terme de savoir, pour occuper le poste	
	<u>Formation</u> :	<ul style="list-style-type: none">Diplôme fédéral de médecin
	<u>Expérience</u> :	<ul style="list-style-type: none">Formation en médecine interne/pédiatrie (en principe de 3 ans, dont 2 au moins en milieu hospitalier et comprenant un stage aux urgences et aux soins intensifs). <p>(Ces pré-requis sont à mettre en parallèle avec les exigences pour le titre de spécialiste FMH en infectiologie).</p>
	<u>Connaissances particulières</u> :	<ul style="list-style-type: none">Connaissances informatiques de base

7. Activités
<p>Toute activité au sein du Service doit être effectuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le respect des limites de formation et de compétence du Médecin assistant • Sous supervision formelle ou déléguée (CDCA et/ou CDC et/ou Médecins cadres selon organisation des différents secteurs) • Dans le respect des documents en vigueur dans le Service (ordres de service, procédures, instructions de travail et autres) • Dans le respect des dispositions légales et des règlements institutionnels • Dans le respect du secret de fonction à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution pendant et après la cessation de la collaboration
7.1. Activités cliniques
<p><i>Consultations ambulatoires en infectiologie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations spécialisées ambulatoires (domaine de l'infection par le VIH et maladies infectieuses générales) • Consultations spécialisées par téléphone (domaine de l'infection par le VIH) • Consultations ambulatoires pour prophylaxie post expositionnelle (PEP) • Suivi hospitalier de patients avec une infection par le VIH <p><i>Consultations hospitalières en infectiologie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations de patients hospitalisés au CHUV • Consultations téléphoniques depuis l'intérieur et l'extérieur du CHUV • Statistiques des activités personnelles de consultation <p><i>Unité d'hospitalisation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des patients hospitalisés dans l'Unité d'Isolements de Médecine en collaboration pluridisciplinaire avec le service d'Hématologie, le Centre Coordonnée d'Oncologie (CCO) / l'Unité de Traitement Oncologique (UTO) et l'Unité de Médecine Transfusionnelle (UMT)
7.2 Information/Communication
<p><i>Tous</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Colloques de transmission selon Ordre de Service • Utilisation des ressources informatiques (Molis, Medline/PubMed, AXYA, Archimède, disque M) • Connaissance et respect du contenu des documents de référence MIN en vigueur • Remise des dossiers des patients au collaborateur suivant en cas de changement de secteur dans le Service ou de cessation de la collaboration <p><i>Consultations ambulatoires en infectiologie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Colloque de discussion des cas avant les consultations planifiées (1x/jour) <p><i>Consultations hospitalières en infectiologie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Colloque de Microbiologie (1x/jour) <p><i>Unité d'Isolements MINK</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Colloque de remise et organisation de la journée (1x/jour) • Colloque avec les consultants HEM et UMT (2x/semaine) • Colloque social (1x/semaine) • Colloque de supervision avec le consultant du Service de psychiatrie de liaison (1x/semaine)
7.3 Gardes et piquets
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux gardes et piquets MIN • Compilation des décomptes personnels des heures de travail hebdomadaires

7.4	Formation
<ul style="list-style-type: none"> • Respecte les exigences de formation post-graduée (selon le/s objectif/s de formation) ou de formation continue (si porteur de titre/s FMH) • Participation aux colloques de formation MI, y compris DAM (HH) 1x mois (3-4 heures par semaine) • Participation au colloque hebdomadaire du DM (1 heure par semaine) • Préparation de présentations de cas (2 présentations par mois, au maximum) • Préparation d'articles pour le Journal Club (1 article par mois, au maximum) • Présentation de sujets de formation post-graduée ou continue (1 présentation par 3 mois, au maximum) • Participation à d'autres activités de formation à l'intérieur et à l'extérieur du CHUV, selon opportunité (minimum 3 jours/année) 	
7.5	Enseignement
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des étudiants en médecine (4^e et 5^e année) pendant leurs stages 	
7.6	Recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Information, inclusion et suivi de patients dans le cadre des protocoles cliniques en cours • Responsabilité pour ou participation à des projets de recherche, selon opportunité • Présentation de travaux scientifiques, selon opportunité 	
7.7	Activités administratives
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des documents médicaux (dossier médical, radiographies, etc.) • Correspondance médicale (lettre de sortie, lettres aux assurances, certificats etc.) • Etablissement de certificats médicaux 	
7.9	Activités particulières
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au respect et au maintien du système qualité du Service • Tâches supplémentaires attribuées par le chef hiérarchique <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/> (cocher ce qui convient)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préparation du plan des gardes/piquets <input type="checkbox"/> Planification Journal Club <input type="checkbox"/> Planification absences des assistants <input type="checkbox"/> Protocole : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 	
8	Evaluation
Par le CDCA de l'unité : 4/an Par le Médecin Chef de service ou le médecin cadre désigné par lui : 2/an	

9	Relation internes/externes
<ul style="list-style-type: none"> • Patients et leurs proches • Médecins à l'intérieur et à l'extérieur du CHUV • Personnel soignant à l'intérieur et à l'extérieur du CHUV • Personnel des laboratoires et des service techniques à l'intérieur et à l'extérieur du CHUV • Personnel administratif 	
10	Conditions de travail
Selon les normes de l'Etat de Vaud	

Nom :

Signature :

Date :

Le titulaire

Le chef direct

Le chef responsable

Le tuteur